

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/35

**Objet : PROPOSITION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE A L'ADMINISTRATION D'UNE APPLICATION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE (2018 – 2019 – 2020)**

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT –SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS– COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.  
Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON  
Mme POITOU remplace M. TOUZET.  
M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants					
		Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37	42					
41	1						

Vu la délibération n°03/06/2018 du conseil communautaire du 28/06/2018 portant l'acceptation des termes de la convention cadre multipartite relative à l'administration d'une application numérique de valorisation de l'offre touristique de randonnée (2018 – 2019 – 2020), de son plan de financement, et autorisant le Président à la signer et à solliciter les financements nécessaires.

Vu la délibération n°2019/12/21 du conseil communautaire du 05/12/2019 portant accord de principe sur la signature d'un avenant à la Convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (2018 – 2019 – 2020).

### Contexte

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du PNR de Millevaches en Limousin en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont les objectifs sont la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée et son déploiement. Pour répondre à ces objectifs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de disposer de temps d'animation dédié au projet afin de conduire des missions de saisie sur Geotrek, de suivi de prestations et de pilotage de projet.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Cependant, les modalités de versement au Parc par chacun des partenaires du projet n'avaient pas été établies.

Aussi, à l'occasion du Comité technique du projet qui s'est tenu le 24 septembre 2019, il a été proposé de discuter des modalités de versement des sommes dues par les contributeurs au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

De plus, un Comité de pilotage s'est réuni le 27 novembre 2019, pour établir l'état d'avancement du projet et partager un bilan très satisfaisant des débuts du projet Rando Millevaches. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les perspectives de consolidation et de développement du projet.

Sachant que le contrat actuel d'animation et de coordination du projet s'achève au 31 mai 2020, le comité de pilotage s'est d'ores et déjà positionné pour essayer de prolonger ce poste clé. Compte tenu des besoins, un plan prévisionnel de financement du poste « Animation et coordination du projet Rando Millevaches » jusqu'à la date échéance de la convention partenariale, soit le 10 septembre 2021, a été présenté aux membres du comité de pilotage. Il reprend la clé de répartition de la convention (nombre d'habitants par collectivité). Les données financières de chaque structure relative au budget communication et au renouvellement du poste d'animation ont été communiquées.

Pour cela, un courrier de chaque structure pour accord de principe, complété des noms et prénoms des personnes (élu-e et technicien-ne) en charge du suivi du dossier, était attendu avant le 20 décembre 2019.

L'ensemble des partenaires, à l'exception de la commune de Saint-Augustin qui n'a pas encore fait parvenir son courrier, sont favorables à la prolongation du poste d'animation jusqu'au 10 septembre 2021.

### Proposition

Il est proposé de signer un avenant à la convention initiale pour trois raisons :

1. Prolonger le poste clé d'animation du projet Rando Millevaches ;
2. Définir les frais supplémentaires de communication ;
3. Définir les modalités de versement de la contribution financière de chaque co-contractant ;

Le contenu de cet avenant est porté à la connaissance du Conseil Communautaire pour signature concernant :

1. Le prolongement du poste d'animation et de coordination du projet Rando Millevaches.

La convention actuelle précise à l'article 3.2 « Mutualisation – Fonctionnement » que pour mener à bien le programme d'actions, les partenaires s'accordent sur la nécessité de disposer de temps humain mutualisé dédié au projet afin de conduire l'ensemble des missions définies, et qu'à cette fin le PNR a recruté une technicienne « offre touristique de randonnée » durant 18 mois, soit jusqu'au 31 mai 2020.

Or à cette échéance, le développement de l'outil n'est pas encore finalisé et la prise en main par les structures n'est pas opérationnelle.

De plus, un certain nombre de perspectives sont envisagées :

- Sur des besoins de consolidation du projet :
  - o Atteindre les 500 itinéraires initialement recensés ;
  - o Assurer une homogénéité des saisis (ajout de photos et de descriptions de points d'intérêt, indispensables à la qualité du produit) ;

- Assurer la promotion de l'outil (plan de communication dont 5 000 € sont pris en charge par le Syndicat Mixte 2021) ;
- Former à la prise en main de l'outil sur les volets Valorisation et Gestion des sentiers.
- Sur des perspectives de développement pour asseoir le rayonnement du territoire :
  - Les sentiers d'interprétation issus du Carnet de voyages édité par le PNR de Millevaches en Limousin ;
  - Les fiches des topoguides de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de Chamina ;
  - L'itinérance (GR®, GRP®, La Dordogne de Villages en Barrages) ;
  - Les textes descriptifs des points patrimoniaux des Pays d'Art et d'Histoire sur le territoire ;
  - Un travail sur l'offre LEI ;
  - Des ouvertures sur d'autres activités de pleine nature comme la pêche, l'astrotourisme, les aires de bivouac, le cyclotourisme... »

Compte tenu de ces besoins de consolidation de l'outil et des perspectives de développement, une proposition de prolongement du poste d'animation et de coordination jusqu'à la date échéance de la convention partenariale, soit le 10 septembre 2021, a été présenté aux partenaires lors du comité de pilotage du 27 novembre 2019 et par un courrier envoyé le mardi 03 décembre. Compte tenu des retours de courriers avec accord de principe, l'avenant précise la prolongation de ce poste mutualisé jusqu'au 10 septembre 2021 et son plan de financement associé.

Des aides Leader à partir des conditions d'attribution et d'éligibilité figurant dans les fiches-actions des GAL Leader ont été sollicitées. Les montants définitifs seront connus à réception des arrêtés de subvention correspondant. Les montants restant à la charge sont donc indicatifs et dépendent des dépenses réelles et des subventions effectivement reçues.

Étant entendu que la participation financière pour la deuxième période est également établie au prorata issu de la clé de répartition de la convention initiale et que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin participe à hauteur de 20% (à hauteur de 10 260 €) des dépenses d'animation. Le plan de financement prévisionnel de fonctionnement est le suivant pour la deuxième période du projet du 31 mai 2020 au 10 septembre 2021, notons que ces coûts sont des montants maximums :

Nom du partenaire	Part de la population (%)	Plan prévisionnel du 01/06 au 31/12/2020	Plan prévisionnel du 01/01/2021 au 10/09/2021	TOTAL du 01/06/2020 au 10/09/2021
CC Briance Combade	4,47%	836,78 €	997,70 €	1 834,48 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	11,18%	2 092,90 €	2 495,38 €	4 588,28 €
CC Creuse Grand Sud	10,15%	1 900,08 €	2 265,48 €	4 165,56 €
CC de Noblat	9,49%	1 776,53 €	2 118,17 €	3 894,70 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	8,77%	1 641,74 €	1 957,46 €	3 599,20 €
CC des Portes de Vassivière	4,39%	821,81 €	979,85 €	1 801,66 €
CC du Pays d'Uzerche	7,71%	1 443,31 €	1 720,87 €	3 164,18 €
CC Haute-Corrèze Communauté	27,34%	5 118,05 €	6 102,29 €	11 220,34 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	4,05%	758,16 €	903,96 €	1 662,12 €
CC Creuse Sud-Ouest	11,49%	2 150,93 €	2 564,57 €	4 715,50 €
Commune Le Lonzac	0,62%	116,06 €	138,38 €	254,44 €
Commune Saint-Augustin	0,34%	63,65 €	75,89 €	139,54 €
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>18 720,00 €</b>	<b>22 320,00 €</b>	<b>41 040,00 €</b>

## 2. Les frais de communication supplémentaires

Le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière s'engage à contribuer à hauteur de 5 000 € HT en 2020 pour la conception et/ou l'impression de nouveaux outils de communication. A titre d'exemple, il est envisagé de développer des kakémonos, des marques pages et des affiches, d'insérer des publicités dans un magazine, de réaliser des prestations vidéo et des diffusions publicitaires, et de publicité sur les réseaux sociaux.

Plan prévisionnel de communication du 01/06/2020 au 10/09/2021 :

Nom du partenaire	Part de la population (%)	Plan prévisionnel du 01/06 au 31/12/2020	Plan prévisionnel du 01/01/2021 au 10/09/2021	TOTAL du 01/06/2020 au 10/09/2021
CC Briance Combade	4,47%	339,72 €	223,50 €	563,22 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	11,18%	849,68 €	559,00 €	1 408,68 €
CC Creuse Grand Sud	10,15%	771,40 €	507,50 €	1 278,90 €
CC de Noblat	9,49%	721,24 €	474,50 €	1 195,74 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	8,77%	666,52 €	438,50 €	1 105,02 €
CC des Portes de Vassivière	4,39%	333,64 €	219,50 €	553,14 €
CC du Pays d'Uzerche	7,71%	585,96 €	385,50 €	971,46 €
CC Haute-Corrèze Communauté	27,34%	2 077,84 €	1 367,00 €	3 444,84 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	4,05%	307,80 €	202,50 €	510,30 €
CC Creuse Sud-Ouest	11,49%	873,24 €	574,50 €	1 447,74 €
Commune Le Lonzac	0,62%	47,12 €	31,00 €	78,12 €
Commune Saint-Augustin	0,34%	25,84 €	17,00 €	42,84 €
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>7 600 € TTC</b>	<b>5 000 € TTC</b>	<b>12 600 € TTC</b>

### 3. Les modalités de versement de la contribution financière de chaque co-contractant.

La convention actuelle précise à l'article 6.3 « Participation financière » un scénario de répartition des dépenses (fonctionnement et investissement) par collectivité.

Toutefois, aucun article de la convention ne précise les modalités de versements, ce qui implique en l'état actuel d'attendre la fin de la convention (soit le 10 septembre 2021) pour toucher le versement des contributions financières des partenaires.

L'avenant précise ainsi les modalités de versement des contributions sur toute la durée de la convention (du 11/09/2018 au 10/10/2021)

Pour la première période du 11/09/2018 au 31/05/2020 :

- La totalité du paiement est à verser à la date du 31/05/2020

Pour la deuxième période du 01/06/2020 au 10/09/2021 :

- 30% du montant dû seront versés au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin avant l'échéance reprise dans le tableau ci-dessous selon la période considérée,
- Le solde (70%) sera versé au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'issue de la convention (date prévisionnelle : 10/09/2021).

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin réalisera un appel de fonds au moyen de factures électroniques via Chorus pro. Le délai de paiement pour les structures concernées sera de 30 jours.

Le tableau prévisionnel d'échéancier de paiement est établi comme suit :

Nom du groupement	Période du 11/09/2018 au 31/05/2020	Période du 01/06/2020 au 10/09/2021		
	Paiement de la totalité de la première période	Total période €	Acompte € (30%)	Solde € (70%)
	A la date du 31/05/2020		A la date du 30/10/2020	A la date du 10/09/2021

CC Briance Combade		1 834,48		
CC Marche et Combraille en Aquitaine	3 803,53	4 588,28	1 376,48	3 211,80
CC Creuse Grand Sud	2 147,74	4 165,56	1 249,67	2 915,89
CC de Noblat		3 894,70	1 168,41	2 726,29
CC de Ventadour-Egletons-Monédières	2 983,62	3 599,20	1 079,76	2 519,44
CC des Portes de Vassivière		1 801,66	540,50	1 261,16
CC du Pays d'Uzerche		3 164,18	949,26	2 214,92
CC Haute-Corrèze Communauté	9 301,29	11 220,34	3 366,10	7 854,24
CC Vézère-Monédières-Millesources		1 662,12	498,64	1 163,48
CC Creuse Sud-Ouest	2 431,28	4 715,50	1 414,65	3 300,85
Commune Le Lonzac		254,44	76,33	178,11
Commune Saint-Augustin		139,54	41,86	97,68
<b>Total</b>	<b>20 667,46 €</b>	<b>41 040,00 €</b>	<b>12 312,00 €</b>	<b>28 728,00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- **Valide** de la proposition d'avenant à la convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (2018-2019-2020).
- **Approuve** du nouveau plan de financement prévisionnel présenté.
- **Autorise** le Président à signer ledit avenant à la convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (2018-2019-2020).
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

